



À Monsieur le Guide suprême de la République islamique d'Iran  
Ayatollah Sayed Ali Khamenei  
Téhéran  
République islamique d'Iran

Paris, le 06 Décembre 2018

Monsieur le Guide suprême,

Les organisations syndicales françaises Cfdt, CGT, Solidaires et UNSA, s'adressent à vous afin d'attirer votre attention sur la situation alarmante des syndicalistes en Iran.

Des nouvelles très inquiétantes nous parviennent régulièrement d'Iran. Les autorités iraniennes ciblent de plus en plus les enseignants et les syndicalistes ces dernières semaines pour avoir organisé des manifestations pacifiques contre la cherté de la vie et les arriérés de salaires.

De nombreux syndicalistes et enseignants sont harcelés, arrêtés, licenciés et emprisonnés. Dernier exemple, concernant l'entreprise de sucre Haft Tappeh où une grève de deux semaines a eu lieu pour protester contre le non-paiement des salaires et des malversations présumées de la part de certains dirigeants de l'entreprise.

Le dimanche 18 novembre, ont été arrêtés l'ensemble des 19 membres de l'association des représentants syndicaux, y compris deux de ses dirigeants, Esmail Bakhshi et Mohsen Armand, ainsi que Sépideh Ghaliani, une journaliste qui couvrait la grève.

D'autres militants ouvriers sont condamnés et parfois emprisonnés : c'est notamment le cas d'Esmail Bakhshi, Ebrahim Madadi, Davood Razavi, Ali Nejati, Jafar Azim-zadeh ainsi que de nombreux travailleurs grévistes. Ils ont tous été licenciés, emprisonnés, et accusés de « sabotage économique ».

Selon le Conseil de coordination des enseignants, les autorités ont arrêté au moins 12 enseignants depuis le 11 novembre, et en auraient convoqué et interrogé 30 autres. Hashem Khastar, un membre éminent du syndicat des enseignants de Mashhad, a été arrêté le 1<sup>er</sup> novembre, puis maintenu dans un hôpital psychiatrique jusqu'au 19 novembre, et finalement relâché. Trois autres membres éminents du syndicat des enseignants sont également emprisonnés actuellement en Iran.

D'autres enseignants sont arrêtés et emprisonnés. Certains, sont de nouveau « jugés » en prison et condamnés à de lourdes peines. En ce moment, de nombreux militants du Syndicat des enseignants sont emprisonnés comme Beheshti-Langaroodi, Bohlouli, Esmail Abdi, Abdol-reza Ghanbari, Mohamad-Ali Zahmatkesh, Mohamad-reza Ramezani nejad, Pirooz Nami, Ali Kroshat, Ali Foorotan, Hssein Ramezan Pour, Omid Shah mohmadi ainsi que Mohamad Habibi. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

L'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR), ainsi que l'article 8 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) protègent le droit de former des syndicats et de s'affilier à des syndicats. L'Iran est signataire de ces deux traités. L'Iran est aussi membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT), mais elle ne respecte pas ses

engagements pris dans le cadre des conventions internationales de l'OIT, qui reconnaissent le droit des travailleurs iraniens à établir leurs organisations indépendantes.

Nous, syndicats français, demandons l'annulation de toutes les condamnations injustes et contraires aux libertés et droits fondamentaux, ainsi que la libération immédiate et sans condition de tous les activistes emprisonnés en raison de leurs activités syndicales, et en particulier Esmail Bakhshi, Ali Nejati et Sépideh Ghalyani.

Veillez, Votre excellence, recevoir nos salutations respectueuses.

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Confédération générale du travail (CGT)

Union Syndical Solidaires

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

P.S. : Copie à :

Monsieur Hassan Rohani, Président de la République islamique

Monsieur Sadegh Larijani, Chef de la magistrature

Monsieur l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran à Paris